

COMPRENDRE ET COMBATTRE LE CONTRÔLE COERCITIF

Avec la participation exceptionnelle de **Monsieur Eric REINHARDT, romancier et éditeur**

Jeudi 22 janvier 2026 de 14h à 17h

En présentiel uniquement - Cour d'appel de Riom

2 boulevard Chancelier de l'Hospital, 63200 Riom

Formation d'approfondissement des connaissances - 120 € ou 3h déduites de l'abonnement



Formation en partenariat avec l'École nationale de la magistrature et la Cour d'appel de Riom



Objectifs

- Définir et comprendre le concept de contrôle coercitif
- Explorer ses implications en droit de la famille et en droit pénal
- Identifier les enjeux post-sentenciels
- Croiser les regards littéraires, juridiques et judiciaires

Programme

14h00 – 14h15 : Accueil

Café d'accueil et ouverture de la session - Monsieur **Xavier DOUXAMI**, Premier Président de la Cour d'appel de Riom, Madame **Pascale REITZEL**, Procureur général près la Cour d'appel de Riom

14h15 – 14h45 : Définition du concept

Approche littéraire et sociétale du contrôle coercitif

Eric REINHARDT, écrivain

Approche juridique et transversale du concept

Me **Agathe WEHBE**, avocate au barreau de Paris

14h45 – 15h15 : Droit de la famille

Conséquences dans les procédures de divorce, garde d'enfants et violences intrafamiliales

Études de cas et jurisprudence récente

Jean-Marc HOUÉE, Vice-président aux affaires familiales du TJ de Clermont-Ferrand

15h15 – 15h45 : Droit pénal

Qualification pénale du contrôle coercitif

Difficultés de preuve et pratiques judiciaires

Philippe JUILLARD, président du tribunal d'Aurillac

Loïc EYRIGNAC, procureur adjoint du tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand

Le contrôle coercitif et les violences psychologiques : quel calibrage ? quelles preuves ?

Pamela BOUCHET, Gynécologue et cheffe de service à la maison des femmes du CHU de Clermont-Ferrand

15h55 – 16h15 : Enjeux post-sentenciels

Suivi des condamnations

Mesures d'accompagnement et place des victimes

Joëlle BEYLARD, Première Vice Présidente application des peines du TJ de Clermont-Ferrand

16h15 – 16h45 : Table ronde transversale

Discussion croisée : articuler les approches littéraires, juridiques et judiciaires

Tous les intervenants réunis

16h45 – 17h00 : Conclusion

Synthèse et perspectives de recherche et de réforme